PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Maire,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.
Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

JEAN André
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
23, rue Louis d'Eichthal
45230 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
Pour le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Maire,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.
Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

DUCARDONNET Alexandre
Maire de Dammarie-sur-Loing
11, rue de Rogny
45230 DAMMARIE-SUR-LOING

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
Pour le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Maire,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.

Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

RICARDOU Jérôme
Maire de Conflans-sur-Loing
334, rue de la Mairie
45700 CONFLANS-SUR-LOING

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,

Pour le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Maire,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.
Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

MRICARD Laurent
Maire de Gy-les-Nonains
337, Grande rue
45220 GY-LES-NONAINS

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,

Pour le préfet,
et par délégation,
le secrétaire général

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Maire,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.

Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

BOSCARDIN Yves
Maire de Montbouy
1, rue Hubert Frémy
45230 MONTBOUY

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
Pour le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 202

Monsieur le Maire,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.

Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

De WILDE Florent
Maire de Chatillon-Coligny
1, Place Coligny
45230 CHATILLON-COLIGNY

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,

Pour le préfet,
et par délégation,
Le se[illegible] général

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Maire,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.

Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

GERMAIN Alain
Maire de Montcresson
25, rue de Verdun
45700 MONTCRESSON

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
Pour le préfet,
et par délégation,
Le Sous-préfet, directeur général

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Président,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.
Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

FEVRIER Albert
Président de la Communauté de Communes
Canaux et Forets en Gâtinais
155, rue des Erables
45260 LORRIS

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,

Pour le préfet,
et par délégation,
Le sec

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Président,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.
Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

BILLAULT Jean-Paul
Président de la Communauté de Communes
de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
1, rue du Faubourg de la Chaussée
45125 MONTARGIS CEDEX

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
Pour le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général

Thierry DEWARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 20

Monsieur le Président,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.

Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

BETHOUL Christophe
Président de la Communauté de Communes
de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne
569, Route de Chatillon-Coligny
45220 CHATEAU-RENARD

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
Pour le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Orléans, le 25 JAN. 2021

Monsieur le Président,

L'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont a été prescrite par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019 sur la base des éléments qui vous ont été présentés le 19 juin 2019. Ces éléments ont fait l'objet d'un premier porter à connaissance intégrant notamment la reconstitution des événements de mai-juin 2016 sous la forme d'un Atlas des Zones Inondables.

Depuis, des réunions de travail se sont déroulées entre les collectivités et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour identifier les enjeux présents dans les vals inondables et qualifier l'aléa de référence à prendre en compte dans la révision du PPRi.

Un première série de réunions s'est tenue dans le courant du premier trimestre 2020 puis une seconde entre octobre et novembre 2020.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce que la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles connaissances se fasse dans un esprit de dialogue.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement relatif à l'information du public sur les risques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un dossier portant à votre connaissance les dernières analyses produites sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Loing Amont.

Ce dossier comporte une note méthodologique relative à la détermination de l'aléa de référence, une note technique sur l'étude des enjeux, accompagnées des cartes élaborées sur ces thématiques, ainsi qu'un dossier d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme mis à jour au regard du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Ces éléments viennent compléter ceux du premier porter à connaissance que je vous ai transmis par courrier du 23 septembre 2019.

Les services de la DDT du Loiret (Pôle Risques-crises – 02.38.52.47.82) restent à votre disposition pour toute question ou complément d'information. Pour ce faire une adresse de messagerie dédiée à l'élaboration du PPRi a été mise en place :

ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

NERAUD Frédéric
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Montargois-en-Gâtinais
3, rue de Crowborough
45200 MONTARGIS

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr

Par ailleurs, un espace spécifique d'informations sur l'avancement de ce PPRI est disponible sur le site Internet de la préfecture du Loiret :

http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Les-PPRI-du-Loing-et-de-l-Ouanne

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,
Pour le préfet,
et par délégation,
Le s

Thierry DEMARET

Préfecture du Loiret – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS cedex 1
Tél. (Standard) : 02 38 91 45 45 - www.loiret.gouv.fr